

Catherine Hogenhuis

Théologie des charismes

Si le Renouveau se définit comme la redécouverte de la grâce de Pentecôte, on sait sans doute moins que le concile Vatican II a vécu de l'intérieur l'actualisation de cette grâce que Jean XXIII appelait de ses vœux dès l'année 1959, en la fête de Pentecôte du 17 mai 1959. Alors qu'il avait annoncé la même année la convocation d'un Concile, en la conversion de saint Paul, dernier jour de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens, le pape diffusait une prière pour confier aux fidèles la préparation du Concile et s'adressait à l'Esprit Saint en Lui demandant :

« Renouvelle à notre époque les prodiges comme une nouvelle Pentecôte ; et accorde que l'Église sainte, réunie dans une prière unanime, plus intense autour de Marie, mère de Jésus, et guidée par Pierre, répande le royaume du divin Sauveur, qui est royaume de vérité, de justice, d'amour et de paix. Ainsi soit-il. »¹

La présence de l'Esprit Saint assistant un concile est une donnée de foi, auquel le peuple de Dieu tout entier s'est préparé dans la prière. Mais ce donné se trouve aussi signifié liturgiquement au cours de la période conciliaire. L'Esprit Saint est invoqué lors de la célébration d'ouverture et à chaque nouvelle session, avec la prière du *Veni Creator*. De plus, une messe votive à l'Esprit Saint est célébrée.² Au moment des délibérations, sa présence est ressentie dans la recherche de l'esprit de concorde entre les pères, alors même que des dissentions peuvent aussi s'exprimer, mais sans jamais que l'horizon de l'unité ne soit perdu de vue. L'intention de Jean XXIII est confirmée par Paul VI, quand, nouvellement nommé, il évoque son prédécesseur et l'image qui l'habitait alors : « il voyait l'Église comme formée au cénacle de la

¹ Exhortation de mai 1959, parue dans *L'Osservatore romano* n°18 :

« Ô Esprit-divin, doux Maître et Consolateur, fais que du Concile œcuménique Vatican II mûrissent des fruits abondants : que la lumière et la force de l'Évangile se répandent davantage dans la société humaine ; que la religion catholique et son engagement missionnaire acquièrent une vigueur nouvelle ; que l'on parvienne à une connaissance plus profonde de la doctrine de l'Église et à un développement salutaire des mœurs chrétiennes.

O doux Hôte des âmes, confirme nos esprits dans la vérité et dispose à l'obéissance nos coeurs, afin que les délibérations du Concile trouvent en nous un généreux assentiment et un prompt accomplissement.

Nous te prions encore pour les brebis qui ne sont plus dans l'unique bergerie de Jésus-Christ, afin qu'elles aussi, qui se glorifient du nom chrétien, puissent enfin retrouver l'unité sous un seul pasteur.

Renouvelle à notre époque les prodiges comme une nouvelle Pentecôte ; et accorde que l'Église sainte, réunie dans une prière unanime, plus intense autour de Marie, mère de Jésus, et guidée par Pierre, répande le royaume du divin Sauveur, qui est royaume de vérité, de justice, d'amour et de paix. Ainsi soit-il. »

² John W. O'Malley, *L'événement Vatican II* (Ed. Lessius, Belgique, 2012), p. 137

Pentecôte, dans cette salle où l’Esprit Saint envoyé d’en haut par le Christ s’empara des disciples. »³

Dans les textes, l’Esprit Saint s’invite aussi : au départ, il est peu mentionné mais rapidement des propositions voient le jour pour lui accorder davantage d’attention.⁴ Les observateurs orthodoxes et protestants formulent également aux pères conciliaires des recommandations en ce sens. Finalement, « plus le concile évolue, plus on accorde de place à l’Esprit Saint dans la théologie conciliaire. »⁵ Cet évolution révèle une perception plus profonde de la grâce de Pentecôte.

Recevoir le Concile aujourd’hui, au niveau l’Église entière, implique de faire cette expérience de Pentecôte qui a guidé les pères conciliaires depuis l’inspiration poussant Jean XXIII à le convoquer, jusqu’en sa phase de réception permettant d’en expérimenter la grâce. La volonté affichée par François de vivre la synodalité découle toute entière de cette expérience.

Trois points d’insistance peuvent être relevés pour notre propos sur la théologie des charismes : le concile, en parlant de la manière dont l’Esprit Saint structure l’Église à travers ses dons, ouvre la voie à une véritable théologie des charismes. Son rôle essentiel dans les sacrements est aussi redécouvert⁶. Enfin, en affirmant que les dons sont répandus sur tous les fidèles sans distinction, le concile décrit la vie dans l’Esprit pour tous les baptisés. Cette description a des conséquences directement sur la manière d’envisager les relations au sein de l’Église que nous allons tenter d’éclairer à travers un bref aperçu de la théologie des charismes abordée au concile.

De plus, il nous faut ajouter que la convergence entre la prière du pape appelant « une nouvelle Pentecôte » sur l’Église et l’expérience du Renouveau, faite par des catholiques peu de temps après⁷, n’est pas fortuite. Elle est voulue par la Providence. Cela nous conduit à penser que le Renouveau, en vivant de la grâce qui est la sienne, et en recevant l’éclairage du Concile, peut jouer un rôle important pour une juste réception de Vatican II.

1. Quel point de départ pour la théologie des charismes au Concile Vatican II ?

Avec le travail de réception du Concile émerge un fil conducteur, comme le point de vision le plus haut, permettant de saisir le sens de l’ensemble des écrits du Concile :

³ Joseph Ratzinger, *Mon concile Vatican II* (Artège spiritualité, Paris 2011), p. 94.

⁴ Cf. Card. Henriquez dans AAV II-I, 788.

⁵ Gilles Routhier, « La pneumatologie de Vatican II », *Perspect. Teol., Belo Horizonte*, v. 52, n°2, pp. 375-392.

⁶ Cf. A. M. Charue, « Le Saint Esprit dans *Lumen Gentium* », dans *Mélanges offerts à Mgr Gérard Philips* (Bibl. ETL. XXVII, Gembloux 1970, pp. 19-29

⁷ Les débuts du Renouveau ont lieu à l’université Duquesne (USA-Pittsburgh) en 1967, soit deux ans après la clôture du concile, dans une université fondée au XIXe siècle par la congrégation du Saint Esprit.

dès lors que Dieu se révèle, tout ce qui advient dans ses œuvres contribue à révéler aux hommes son insondable mystère.

Ce mystère peut se résumer : de l'annonce du mystère trinitaire, comme mystère de communion des Personnes divines, auxquels tous les hommes sont appelés en Christ, à la forme que prend ce mystère dans l'Église comme peuple de Dieu, il existe un unique motif divin que le concile exprime ainsi quand il parle de l'Église :

« L'Église universelle apparaît comme un peuple qui tire son unité de l'unité du Père et du Fils et de l'Esprit Saint » (LG 4)⁸.

En disant que l'Église tire son existence de Dieu et que l'unité à laquelle elle est appelée est à l'image du mystère trinitaire, le concile indique déjà la voie par laquelle le chrétien est invité à répondre à cet appel : en cherchant l'unité par les liens de la charité. Déjà, l'évangélisateur Jean nous avertit que vivre en communion avec Dieu exige de vivre en communion avec ses frères et sœurs (cf. 1 Jn 4, en particulier la ccl 20-21). À cette condition, l'Église devient une communion-missionnaire, révélant au monde à quelle vocation tous les hommes sont appelés non seulement en annonçant la bonne nouvelle du salut, mais encore par la manière dont les chrétiens vivent entre eux la fraternité.

Pour cette raison, le cardinal Karol Wojtyla, de retour dans son diocèse après le Concile, écrivait pour ses diocésains que l'Église apparaît comme « la maison et l'école de la communion »⁹.

En disant cela, K. Wojtyla cherche à traduire l'enseignement du concile. Et plus qu'une invitation à « faire », l'Église est d'abord une école qui invite à « être », en nous ajustant à ce grand mystère auquel elle nous introduit en son sein, par toute sa vie et par son enseignement. Par toute sa vie, cela signifie notamment à travers la manière dont elle est structurée ici-bas. Sans cette vision d'une Église qui tient sa structure du mystère qu'elle annonce, l'Église perd sa raison d'être et risque de devenir, comme l'exprimait le pape François, une « ONG » sans âme, alors qu'elle est une mère qui nous enfante par « la force de l'Esprit Saint ».¹⁰

Si l'Église est le fruit de la volonté divine de salut, jusque dans la manière dont elle est structurée, en étant organisée pour la mission, il nous faut ajouter que cette expérience de communion, est aussi entachée de résistances et de combats, en raison

⁸ Karol Wojtyla écrivait encore : « Dieu s'est en effet révélé non seulement pour que tous les hommes puissent le connaître comme Père, Fils et Esprit Saint dans l'unité de la Divinité, mais aussi pour que, par le moyen du Verbe son Fils qui s'est fait chair, ils aient, dans l'Esprit Saint, accès au Père et deviennent participants de la nature divine même, c'est-à-dire de la divinité. L'œuvre du salut signifie donc une particulière union à Dieu, ou plutôt une communion mystérieuse en même temps que profondément réelle. », dans : K. Wojtyla, *Aux sources du renouveau* (Parole et Silence, 2012), p.46.

⁹ Jean-Paul II, *Novo millennio ineunte*, n°43.

¹⁰ Le pape François proposait la méditation suivante le mercredi 24 avril 2013 : « L'Église est une histoire d'amour et nous en faisons partie. [Mais pour cette raison précisément], lorsqu'on donne trop d'importance à l'organisation, quand l'administration et la bureaucratie prennent une dimension prépondérante, l'Église perd sa vraie substance et risque de se transformer en une simple organisation non gouvernementale. », méditation parue dans *L'Osservatore romano* du 25 avril 2013.

du péché des hommes qui nous touche tous. Pourtant, si nous acceptons de faire confiance au Seigneur, l'expérience ecclésiale telle qu'elle se donne à vivre dans la complémentarité des charismes, peut nous faire grandir en sainteté et devenir profondément missionnaire.

Le cadre à l'intérieur duquel se déploie la théologie des charismes à Vatican II est celui d'une spiritualité de communion, intégrant la complémentarité des charismes et des vocations. Pour Jean-Paul II, cette spiritualité de communion donne force à la mission, à condition d'éviter « les tentations égoïstes qui continuellement nous tendent des pièges et qui provoquent compétition, carriérisme, défiance, jalousies. »¹¹

Avec François, la spiritualité de communion prend le visage concret de la synodalité. La mise en avant de la synodalité par François s'enracine dans la conscience que si toute l'Église est envoyée en mission, alors toute l'Église est appelée à « marcher ensemble – laïcs- pasteurs- évêque de Rome »¹². La synodalité est la manifestation concrète de l'Église comme communion¹³.

Cette expérience que nous venons de décrire constitue l'arrière-fond de toute théologie des charismes. Si tout n'est pas écrit à Vatican II, il nous faut néanmoins reconnaître que la voie est tracée pour accorder une place toujours plus centrale à l'Esprit Saint.

2. La théologie des charismes en LG4

Le fondement biblique de la théologie des charismes se trouve dans la vie de Jésus, vie entièrement marquée par l'expérience de l'Esprit. Mais le concile cherchant la concision ne développe pas ce point. Il fait coïncider l'apparition des charismes avec l'événement de Pentecôte, première manifestation visible de l'Église : à ce moment, le don pascal de l'Esprit Saint est répandu sur la communauté présente, en commençant par les apôtres, auxquels se sont adjointes quelques femmes dont Marie, sa Mère (Ac 1, 13-14).

Là où Jésus avait assumé la mission d'introduire ses disciples au mystère de sa vie filiale durant son ministère public, cette mission revient à l'Esprit Saint, à partir de la Pentecôte. Pour cette raison, l'Esprit Saint est pour nous aujourd'hui la porte d'entrée dans le mystère trinitaire : « le jour de la Pentecôte, l'Esprit Saint fut envoyé qui devait sanctifier l'Église en permanence et procurer ainsi aux croyants, par le Christ, dans l'unique Esprit, l'accès auprès du Père », écrit le Concile.

¹¹ Jean-Paul II, *Novo millennio ineunte* (6 janvier 2001), n°43.

¹² François, *Discours en la commémoration de l'anniversaire de l'institution du synode des évêques* (17

¹³ Cf. Commission Théologique Internationale, « La synodalité dans la vie et la mission de l'Église » (mars 2018), n°7.

Puis, le Concile poursuit en décrivant comment l'Esprit Saint assume sa mission à l'égard du Père et du Fils. Plusieurs actions essentielles le caractérisent : la sanctification de l'Église, le salut accordé aux croyants, la résurrection de l'âme et du corps ou encore l'introduction auprès du Père. Et pour réaliser à bien sa mission, l'Esprit œuvre dans l'Église autant que dans le cœur des croyants personnellement¹⁴, de telle sorte que l'action réalisée dans le cœur d'un baptisé rejoaillisse sur l'ensemble du peuple de Dieu. L'œuvre de salut voulue par Dieu passant par la constitution d'un peuple (cf. LG 9), l'Esprit Saint n'agit pas en nous sans que son action soit en même temps au bénéfice de l'Église.

Aussi, le Concile donne comme premier signe de l'action de l'Esprit Saint, l'œuvre d'unité ou encore l'union par les liens de la paix qu'il réalise entre les membres du corps ecclésial¹⁵. Et précisément, le concile introduit à la question des charismes en montrant comment l'Esprit Saint les dispense en vue « d'assurer la communion et le service » : « Cette Église qu'il introduit dans la vérité tout entière et à laquelle il assure l'unité dans la communion et le service, il l'équipe et la dirige grâce à la diversité des dons hiérarchiques et charismatiques, il l'orne de ses fruits. »¹⁶

Dans ce paragraphe, le Concile affirme que l'Esprit Saint est le dispensateur de tous les dons et qu'ils s'exercent selon deux modalités différentes et complémentaires : les dons *ministériels* et les dons *charismatiques*. Un pas important est franchi : le Concile se refuse à opposer ministères et charismes en choisissant de les réunir sous un vocable commun, celui de « dons ». Par don *ministériel*, le concile entend celui conféré au moyen de sacrement de l'ordre, à savoir un don stable dans le temps qui appelle de la part de celui qui le reçoit une collaboration à la grâce divine¹⁷. Par don *charismatique*, il entend tous les autres dons qui relèvent de la libéralité de l'Esprit.¹⁸ Et en refusant de recourir ici aux termes d'« institution » et de « charismes », le Concile cherche à éviter toute mise en opposition, en soulignant déjà le caractère « pneumatologique » du sacrement de l'ordre.

Mais le Concile n'est-il pas ici trop timide ? Pourquoi maintenir une distinction alors que saint Paul parle indifféremment de charisme pour désigner « tout don venu de Dieu »¹⁹, que ce soit le charisme des Douze ou un don parmi ceux les

¹⁴ LG 4 : L'Esprit Saint habite dans l'Église et dans le cœur des fidèles comme dans un temple.

¹⁵ Léon XIV a donné une homélie dans laquelle il a insisté sur le don d'unité en amont du chapitre général ordinaire des Augustins (1^{er} septembre 2015).

¹⁶ Cette vision est profondément enracinée dans la Tradition, comme le rappelle cet extrait du commentaire du *Ps 18*, par saint Augustin évoquant l'œuvre de l'Esprit Saint au fondement de son unité : « L'unité de l'Église parle en toutes les langues, et continue aujourd'hui cette merveille d'un seul homme qui s'exprimait alors dans la langue de tous, après avoir reçu l'Esprit Saint. Aujourd'hui c'est encore un seul homme qui parle à toutes les nations et dans toutes les langues, un seul homme, c'est-à-dire la tête et le corps, un seul homme, qui est le Christ et l'Église, l'homme parfait, l'époux et l'épouse. « Les jugements de Dieu sont véritables, ils se justifient par eux-mêmes », à cause de l'unité. » (*Discours sur les Ps.* Paris : Cerf, 2007. Tome 1 §10 p. 170).

¹⁸ Cf. R. Cantalamessa, *Viens Esprit Créateur. Méditations sur le Veni Creator* (EDB, Langres 2018, 7^e édition), p. 254.

¹⁹ Conférence des évêques de France, Note doctrinale « Les Charismes et leur discernement » (Janvier 2024), p. 9.

plus modestes ? Cette distinction appartient à la Tradition de l'Église qui a cherché à distinguer, au cours de l'histoire, entre les dons essentiels, appelés « grâces fondamentales » (*cháris*), - les grâces par lesquelles le salut advient dans le monde - et les charismes qui surgissent dans l'Église selon les besoins du temps (*chárisma*). Ces dons, quoique de nature différente, concourent tous deux à la construction de l'Église en vue de réaliser l'unité dans le Christ, à condition qu'ils soient exercés dans la « communion » et le « service ». Là où sont la communion et l'esprit de service, profondément lié à l'humilité, là est l'Esprit de Dieu. Et quel que soit le type de charisme, l'Église entière est bénéficiaire des dons reçus, en vue de l'édification du Corps du Christ, en écho à 1 Co 12 : « *Il y a certes, diversité de dons spirituels mais c'est le même Esprit.* » (1 Co 12, 4).

Alors un pas est-il ici franchi ? Ce passage marque un nouveau point de départ pour la théologie des charismes, en ce qu'il invite à mettre au premier plan l'Esprit Saint, comme dispensateur de tous les dons, sans limiter son action à celle des sacrements. Ce point sera ensuite approfondi en LG 12, dans le chapitre consacré au peuple de Dieu²⁰.

⇒ Retenons ici que l'Esprit Saint est l'unique dispensateur des charismes et que la pluralité des dons ne s'oppose pas à l'unité. En Dieu, l'unité n'est pas synonyme d'uniformité. Seule la diversité permet de vivre authentiquement une expérience d'unité et d'édifier l'Église dans la communion.

Comment distinguer les dons entre eux et les caractériser pour pouvoir envisager ensuite leurs relations mutuelles ?

Les uns sont conférés sacramentellement, les autres exercés en vertu du baptême et de la confirmation. Les dons *hiérarchiques* édifient sacramentellement l'Église comme « Corps du Christ », en dispensant les grâces nécessaires au salut, les autres sont conférés à tous les baptisés-confirmés, indistinctement, en tant que membres du peuple de Dieu et pour les besoins de la mission.

Or en nommant les dons *hiérarchiques*, avant les dons *charismatiques*, le Concile propose un ordonnancement fidèle à la Tradition de l'Église qui a compris le don charismatique comme ordonné à la grâce sanctifiante et s'exerçant au bénéfice de la communauté, à partir du déploiement de la vie sacramentelle des croyants (appelés à porter du fruit). Par leurs charismes, les croyants concourent à l'édification de l'Église, selon leur caractère propre. En réalité, le « charisme » apparaît toujours comme un excès de libéralité de la part de Dieu, au-delà du don incommensurable de sa grâce salvatrice (2 Co 9, 8), pour édifier/affermir concrètement la communauté dans la foi.

La mission essentielle de l'Église que le Christ a confiée aux apôtres, consiste à conférer le salut de manière pérenne, à travers un ministère stable, de telle sorte

²⁰ Cf. *Apostolicam Actuositatem* 3 rappelant la nécessité de les exercer « en communion avec ses frères dans le Christ et très particulièrement avec ses pasteurs. C'est à eux qu'il appartient de porter un jugement sur l'authenticité et le bon usage de ces dons, non pas pour éteindre l'Esprit, mais pour éprouver tout et retenir ce qui est bon ».

que l'Église soit au milieu du monde réellement « sacrement du salut ». Seulement, les circonstances et les lieux changeant (les diocèses ne se ressemblent pas non plus), l'Esprit agit en dispensateur des charismes de manière à permettre à l'Église d'assumer concrètement sa mission.

Par conséquent, les charismes désignent les dons variés, dispensés par l'Esprit, qui ne relèvent pas directement de la grâce sacramentelle mais en découlent, et dont certains seulement, requièrent un discernement pour ne pas compromettre l'équilibre de la vie communautaire. D'ailleurs, de l'avis de théologiens protestants, tout charisme spécifique requiert un discernement.²¹

Les dons charismatiques étant répandus sur tous les baptisés, ces dons peuvent être accordés à tous, y compris aux ministres ordonnés en tant qu'ils sont d'abord des baptisés. De ce fait, la distinction entre dons *hiérarchiques* et dons *charismatiques* n'est pas exactement superposable à la distinction entre ministres ordonnés et le reste des fidèles-baptisés. La distinction repose sur le caractère stable des premiers, en raison du sacrement de l'ordre, là où les seconds sont ordonnés à l'édification de l'Église pour un temps, en raison de circonstances données. Et dans le cas également où un ministre exerce lui-même un don charismatique, le discernement s'impose pour lui comme pour n'importe quel baptisé.

Ce renouvellement dans le rapport entre dons hiérarchiques et dons charismatiques est le fruit d'un approfondissement de la compréhension de « l'inhabitation » de l'Esprit Saint dans l'Église. L'Esprit Saint est le principe vital dans l'Église, chargé de conduire la communauté des croyants à l'union au Christ, par les liens visibles de la communion, c'est-à-dire avant tout par les liens de la charité. Aussi, peut-on dire que l'unité réalisée par l'Esprit Saint est toujours de nature *christoformante* en opérant par la charité, dont saint Paul nous rappelle qu'il n'y a pas de don plus haut.

La manifestation visible de l'unité, à laquelle l'Église est si attachée parce qu'elle constitue un témoignage authentique, exige de mettre au premier plan la charité. Celle-ci correspond à l'ultime témoignage par lequel l'Église apparaît comme véritablement « de Dieu ». « L'Église, une et sainte, s'apparente par sa charité et son unité à l'Esprit Saint, écrivait un théologien [...]. D'une part, Il procède de Dieu par voie d'amour ; et d'autre part, procédant du Père et du Fils comme d'un principe unique, il est pour ainsi dire leur lien. »²²

Une telle expérience signifie que l'Esprit Saint anime l'Église et la renouvelle sans cesse pour que le Père, après avoir envoyé son Fils en ce monde et l'avoir glorifié, puisse rassembler en Christ toute la famille humaine et en faire des fils par adoption. Celui qui initie le mouvement de rassemblement dans le Fils est l'Esprit. Les charismes, s'ils sont des dons de l'Esprit Saint dispensés par la sainte Trinité, sont

²¹ Cf. J-L. Leuba. *L'institution et l'Événement. Les deux modes à l'œuvre de Dieu selon le Nouveau Testament* (Delachaux et Niestlé, Neuchâtel 1950)

²² C. Journet. *Théologie de l'Église* (DDB Paris, 1958), pp. 85-86

toujours au service du projet divin d'adoption filiale et de récapitulation de toute la création en Christ.

3. Comment vivre cette complémentarité des dons à la lumière du dernier document de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi ? (IE)

En 2016, la lettre intitulée « L'Église rajeunit » (*Iuvenescit Ecclesia*), publiée par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, invite les pasteurs à réfléchir sur la théologie des « charismes » dans leur relation aux dons hiérarchiques. Que souhaite la lettre passée presqu'inaperçue en France ? Cette lettre pose d'abord un discernement : elle reconnaît, dans l'élosion des associations ecclésiales apparues au tournant du Concile Vatican II, un fruit de l'Esprit Saint (cf. IE 2). Elle souhaite pour cette raison ne pas considérer ces associations ou mouvements à la marge de la vie de l'Église. Et en ce sens, elle entend montrer leur « caractère ecclésial », à partir d'une théologie des charismes, ancrée dans l'Écriture et la Tradition. Dans l'histoire de l'Église, ce discernement a lieu chaque fois que l'Esprit Saint suscite de nouvelles formes de vie (ex : le charisme franciscain). Plus largement, en traitant des charismes, la Congrégation cherche à contribuer à une réception plus approfondie de l'ecclésiologie conciliaire.²³ Parler des charismes, c'est déjà pour les rédacteurs du document, recevoir le Concile.

Le contexte d'urgence missionnaire, auquel nous a sensibilisé le pape François, appelle à considérer les charismes, bien au-delà des seules « assemblées charismatiques ». Pour cette raison, les Églises locales sont invitées à accueillir ces charismes avec gratitude, non en simples bénéficiaires passifs, mais en vue de l'annonce de l'Évangile.²⁴

Pour autant, la lettre alerte sur deux écueils rencontrés. Le premier concerne les relations entre ministres ordonnés et associations de fidèles. Cet écueil vient du fait que la redécouverte de la grâce de Pentecôte s'est faite à partir de l'expérience de nos frères protestants, qui ne connaissent pas la spécificité du sacrement de l'ordre (bien qu'ils connaissent une forme de régulation des charismes). En conséquence, une tendance a vu le jour consistant à opposer dons hiérarchiques et dons

²³ G. Richi Alberti écrit : « A première vue, il s'agirait donc d'un document à horizon très spécifique et donc d'intérêts délimités. Néanmoins, la lecture de la lettre et de sa proposition théologique-systématique du binôme dons hiérarchiques-dons charismatiques, repris de l'enseignement de *Lumen gentium* 4, permet d'affirmer que ce document constitue une contribution très significative à l'élaboration d'une ecclésiologie capable de recevoir pleinement l'enseignement du Concile Vatican II sur l'Église et donc apte à accompagner la « sortie missionnaire » à laquelle nous convoque avec insistance le pape François. » : « A propósito de dones jerárquicos », *Revista Española de Teología* 77 (2017), 135-156, ici p. 136

²⁴ Sur ce point, soulignons l'intérêt que représente la publication de Vincent Guibert, « L'effusion de l'Esprit Saint, sacrements et charismes », paru dans la *Nouvelle Revue Théologique*, 2022/2 Tome 144, p. 195-215. L'auteur rend compte également, au niveau diocésain, de l'expérience de l'effusion de l'Esprit Saint dans le contexte de la mission pour le diocèse de Paris.

charismatiques²⁵, alors même que nous venons de voir l'impossibilité de les opposer au sein de l'ecclésiologie de communion promue par le Concile.

Un second écueil mérite d'être mentionné : cinquante ans après l'apparition de ce mouvement, il se manifeste par un refus d'accueillir les nombreux fruits de cette attention à l'Esprit Saint, au niveau de l'Église entière, alors que ces dons lui permettent d'être pleinement missionnaire. Pour ce faire, l'authentification d'un charisme doit pouvoir déboucher aussi sur des propositions qui servent la vie missionnaire des diocèses (cf. IE 20).²⁶

⇒ Pour résumer : deux postures pourraient, si nous n'y prêtions pas attention, entraver la vie de l'Église : celle qui consiste à opposer les deux types de don car cette attitude fait obstacle à la vie de communion et celle d'« éteindre l'Esprit » de la part de ceux qui ont reçu la mission de les réguler pour le service du peuple de Dieu (LG 21 et IE17 ; IE 20). Cette tentation affleure à travers les tenants d'une vision fonctionnaliste de l'Église, et non comme « mystère de communion ».

Quelle issue pour éviter ces deux écueils ? Le document choisit de procéder à une sorte de « normalisation » de la vie dans l'Esprit, comme correspondant à la vie chrétienne par excellence, de telle sorte qu'il rappelle que de nombreux dons qualifiés de « charismatiques » ne nécessitent pas de régulation particulière de la part de la hiérarchie. Mais pour certains dons, dits « extraordinaires » (dons de prophétie, de guérison, de libération), les ministres sont tenus d'en discerner l'authenticité « en les valorisant selon la règle de la foi, en vue de l'édification de l'Église. » (IE 17). Ce discernement a pour but de garantir le caractère ecclésial du charisme, de telle sorte qu'il serve à l'édification de la foi, tout en s'assurant de maintenir l'unité dans la communauté. Or ce don de discernement appartient en propre au ministère hiérarchique. Il est conféré au ministre sacramentellement et relève donc de la charge de gouvernement de l'évêque, et par délégation des curés de paroisse²⁷.

La lettre invite ainsi à considérer conjointement l'action de l'Esprit Saint dans les sacrements et à travers les charismes : « Le Paraclet est, en même temps, celui qui diffuse de manière efficace la grâce salvifique offerte par le Christ mort et ressuscité, à travers les sacrements, et celui qui confère les charismes. » (IE12) Par conséquent, quand nous croyons que l'Esprit Saint est à l'œuvre dans les sacrements

²⁵ Si cet écueil semble, de l'avis du père Congar peu probable, il semble que les auteurs de la *Lettre* ne l'évacuent pas. Il est vrai qu'un courant de penseurs protestants a théorisé un enseignement sur les charismes en les opposant à l'institution. Nous pensons par exemple au canoniste Rudolph Sohm. Cf. Y. Congar. « R. Sohm nous interroge encore », *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*. Vol 57, n°2 (1973), pp. 263-294; K-H Menke. *Sacramentalidad. Esencia y llaga del catolicismo*. (BAC, Madrid, 2014), p. 5-9

²⁶ Quelles pistes/orientations suggérer pour que ces dons servent à la croissance de l'Église ? Une fois le discernement posé sur l'authenticité d'un charisme, quel chemin est proposé à celui qui l'exerce pour servir la mission dans le diocèse ?

²⁷ Cela ne veut pas dire que le discernement ne doit pas intégrer une forme de synodalité, mais le dernier « mot », le mot ultime revient à celui qui exerce l'autorité au sein du ministère hiérarchique. Pour le sens du mot discernement, voir Cantalamessa, *Viens Esprit Créateur*, p. 191

et qu'il confère à tous sa grâce, nous ne pensons pas que l'Esprit Saint agit « de l'extérieur » pour conférer aux actions liturgiques leur efficacité salvifique, mais nous reconnaissons dans la foi que le sacrement de l'Ordre est de nature pneumatologique²⁸. Le sacrement de l'Ordre, en tant qu'il confère les dons hiérarchiques (IE 11), découle lui-même de l'Esprit de Pentecôte et figure d'une certaine manière, comme son principe visible permanent. Ainsi, s'accomplit la parole de Jésus, pour que l'Esprit Saint, le Défenseur, ne leur soit pas enlevé (Jn 14, 16).

Pour discerner, le document liste plusieurs critères à l'adresse des ministres²⁹. Fondamentalement, ces critères servent à discerner la vie personnelle de foi de celui qui exerce les charismes et surtout la « cohérence de vie » de celui qui en est le dépositaire. Il passe néanmoins sous silence le discernement en assemblée pratiqué dans le discernement des esprits (cf. 1 Co 12, 10). Si ce temps peut être vécu comme un temps d'épreuve, il sert avant tout à écarter les fruits apparents, de manière à ne garder que les fruits authentiques. De plus, ces critères donnés pour accompagner les mouvements ecclésiaux peuvent déjà être utilisés par les responsables de mouvement, en amont du discernement hiérarchique. Pour certains, habitués au discernement des charismes, une telle liste semblera évidente mais il est bon ici de les réentendre.

Voici les critères proposés pour discerner :

- Primat de la vocation de chaque baptisé à la sainteté
- Engagement dans la diffusion missionnaire de l'Évangile
- Confession de la foi catholique
- Témoignage d'une réelle communion avec toute l'Église
- Estime et reconnaissance réciproque d'autres composantes charismatiques dans l'Église
- Acceptation des moments d'épreuve
- Présence des fruits spirituels de charité, joie, paix et maturité humaine
- Dimension sociale de l'évangélisation (Doctrine sociale de l'Église)

Le document romain cependant reste très général là où la commission doctrinale de la CEF a pu compléter cette approche à la lumière des abus et en intégrant la dimension psychologique au discernement. Elle appelle sans doute un autre type d'accompagnement, appelé accompagnement spirituel ou retraite de discernement spirituel car certains éléments cités semblent moins facilement accessibles à partir du fort externe. Elle complète la liste précédente, tout en reprenant certains éléments. Quoi qu'il en soit, le discernement implique de se mettre en vérité devant le Seigneur

²⁸ Cf. Cf. G. Richi Alberti, in « A propósito de dones jerárquicos », voir en particulier III. Identitas de los donos hierárquicos, I. Horizonte trinitario de los dones jerárquicos, p. 143 : « À partir de cette vision unitaire, la lettre éclaire la nature de don de l'Esprit propre aux dons hiérarchiques. Il ne s'agit évidemment pas d'une nouveauté ni doctrinale ni théologique. »

²⁹ Cf. Cantalamessa, *Viens Esprit Créateur*, p. 191

pour vivre, le cas échéant, une forme de purification. Ainsi le document de la CEF propose d'ajouter les critères suivants :

- Qu'on les a reçus et reconnus et non sollicités
- Qu'on les exerce pour le bien de toute l'Église afin de participer à l'œuvre de salut du Christ
- Qu'on les met en œuvre en cherchant à accomplir la volonté du Seigneur et non la sienne
- Qu'ils nous font grandir dans l'humilité et l'obéissance
- Qu'on n'en attend pas un développement personnel car ils orientent vers autrui et aident au détachement de soi et à la modération de tout amour propre
- Qu'ils font grandir dans la communion ecclésiale
- Qu'en les exerçant, on grandit aussi en conversion et en sainteté de vie
- Que venant de l'Esprit Saint, ils nous surprennent toujours

Pour offrir à ce petit enseignement une perspective conclusive et d'ouverture, la question de servir la vie dans l'Esprit, à partir des charismes expérimentés dans le Renouveau, appelle certainement nos Églises diocésaines à davantage d'audace et d'ouverture à la grâce de l'Esprit Saint. La vitalité de la mission dépend de la capacité à faire fructifier les charismes. Mais toutes nos Églises n'avancent pas au même rythme. C'est pourquoi cultiver la charité les uns envers les autres avant tout est nécessaire, alors même que le discernement peut être source de tension, afin de rechercher le bien de l'Église avant tout. Avec le don des charismes, il est aussi donné un amour de l'Église pour rechercher la paix quand des situations se présentent comme difficiles à vivre.

Le Renouveau a déjà offert à de nombreux pasteurs d'expérimenter le baptême dans l'Esprit Saint pour être renouvelés dans leur grâce sacerdotale et se laisser conduire avec audace par l'Esprit. Ce renouvellement permet de sentir intérieurement la richesse de la vie dans l'Esprit, par-delà la vie sacramentelle. Ne peut-on pas inviter à cette expérience des dons charismatiques comme une aide au discernement, alors que François formulait la demande d'avoir des évêques pénétrés de l'odeur des brebis ?³⁰ Éprouver cette vie dans l'Esprit en partageant l'expérience du troupeau, permet d'entretenir l'amour des brebis, en amont d'un discernement, car il faut l'amour des brebis pour discerner et qu'en retour, celles-ci dans un acte de foi, accordent la confiance aux pasteurs que Dieu a choisi de mettre à la tête d'un diocèse pour conduire la vie de l'Église et la servir en un lieu, en communion avec l'Église universelle.

³⁰ François, Homélie de la messe chrismale du 28 mars 2013.